

## Information réglementée

Le 19 août 2014  
Sous embargo jusqu'à 17h40

**REGLEMENTATION EN MATIERE DE TRANSPARENCE**  
**PUBLICATION DE NOTIFICATION REÇUE CONFORMEMENT A LA LOI DU 2**  
**MAI 2007**

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi du 2 mai 2007 concernant les publications de participations importantes, Ascencio annonce avoir reçu une notification ce 18 août 2014 de la part Capfi Delen Asset Management NV l'informant du franchissement du seuil de 5% en date du 8 août 2014 (droits de vote de cette notification 305.000 – pourcentage de droits de vote : 5,05%).

Le capital social d'Ascencio reste inchangé et est représenté par 6.037.230 actions ordinaires.

La notification reçue de Capfi Delen Asset Management NV ainsi que la déclaration concernant la chaîne des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue peuvent être consultées sur le site internet d'Ascencio : [www.ascencio.be](http://www.ascencio.be).

Pour toute information complémentaire :

Marc BRISACK<sup>1</sup>  
Directeur Général  
Tél : 071.91.95.00  
[marc.brisack@ascencio.be](mailto:marc.brisack@ascencio.be)

Stéphanie VANDEN BROECKE  
Directeur Juridique  
Tél : 071.91.95.00  
[stephanie.vandenbroecke@ascencio.be](mailto:stephanie.vandenbroecke@ascencio.be)

---

<sup>1</sup> Gérant de la SPRL Somabri